



## Commune d'Agneaux

### COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **21 OCTOBRE 2020**

Date de convocation : 15/10/2020

Date d'affichage : 22/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil municipal d'Agneaux, légalement convoqué le quinze octobre, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Géraldine PAING, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Christelle PERRUAUX, Guillaume MARTIN, Jean-Charles ENOT, YingYing LECLERC, Guillaume CLAYE, Cyril CRESPIEN, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : André BULUCUA (pouvoir à Jean-Charles ENOT), Olivier DUVAL (pouvoir à Evelyne MASSICOT), Anne-Lise CHAMPVALONT (pouvoir à Géraldine PAING), Michel DUPONT (pouvoir à Yolande MARIE) ; Jean-Pierre LEBICTEL (pouvoir à Patrick SIMON) ; Elisabeth LEGRAND (pouvoir à Dany DAVID), Elodie HAUTOT.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Etienne CHOISY** a été désigné comme secrétaire de séance.

### **QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION**

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 est adopté **à l'unanimité**.

#### **DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2020/10/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020.**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De créer un emploi d'agent de maîtrise principal relevant de la filière technique, pour une durée de 35h (temps complet), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, les crédits étant prévus au budget.

La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise actuellement occupé sera soumis à l'avis du Comité Technique rattaché auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

#### **DÉLIBÉRATION N°4.2.3/2020/10/02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – RENOUELEMENT D'UN EMPLOI DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI (CAE).**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver le renouvellement du CAE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

### **DÉLIBÉRATION N°6.1/2020/10/03 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNÉE 2021.**

Rapporteur : Alain SÉVÈQUE – maire.

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, **à l'unanimité**, un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détail les 10 janvier, 27 juin, 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

### **DÉLIBÉRATION N°8.1.1/2020/10/04 – ANIMATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRE – CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES INTERVENANTS**

Rapporteur : Géraldine PAING – 5<sup>ème</sup> adjoint.

Question collective : Quels sont les intervenants ? Une brodeuse.

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver le modèle de convention de prestation avec les intervenants sur les temps d'accueil périscolaire du midi ou du soir (joint en annexe) ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions avec les intervenants sur la durée du mandat.

### **DÉLIBÉRATION N°8.9/2020/10/05 – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE MICRO-FOLIE**

Rapporteur : Dany DAVID – 1<sup>er</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

M. CLAYE souhaite que soit expliqué le terme de « médiateur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- D'adopter le règlement intérieur de Micro-Folie.

### **DÉLIBÉRATION N°7.1.3/2020/10/06 – TARIFS DE MICRO-FOLIE**

Rapporteur : Dany DAVID – 1<sup>er</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération n°5.2.3/2020/06/05 portant délégations d'attributions du conseil municipal au Maire,

Le conseil municipal prend acte des tarifs arrêtés comme suit pour la Micro-Folie :

M. ENOT demande si les cartes sont nominatives ?

Mme DAVID répond positivement. Elles seront numérotées, nominatives et enregistrées.

M. ENOT demande que soit précisée la notion de « groupe ».  
Mme DAVID acquiesce. Le terme sera reprecisé dans le règlement intérieur.

De même, il faudra préciser que les professionnels ne seront pas acceptés.

Typologie des tarifs	INDIVIDUEL		GROUPES		MUSEE NUMERIQUE	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
<b>Carte d'initiation</b>	Gratuité – 3 entrées		Gratuité – 2 entrées		<b>GRATUITE</b>	Adhésion annuelle = 500 € pour tous les établissements scolaires  **** Gratuité pour l'école MARIE RAVENEL et l'INSTITUT SAINT-LÔ (uniquement pour les classes de maternelle et élémentaire)
	AGNEAUX	HORS AGNEAUX	AGNEAUX	HORS AGNEAUX		
<b>Carte d'adhésion</b>	15 euros	20 euros	30 euros	50 euros		
Nombre de réalisations	8	8	10	10		
<b>Carte de renouvellement</b>	1 an de date à date 10 euros	1 an de date à date 15 euros	1 an de date à date 10 euros	1 an de date à date 15 euros		
Nombre de réalisations	10	10	10	10		

- PS :
- Les fournitures onéreuses (Cuir et tissu) ne sont pas fournis ;
  - Le FabLab' et le musée numérique ne sont accessibles que sur RDV.

**DÉLIBÉRATION N°7.6.3/2020/10/07 – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE – ANNÉE 2020**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint.

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité :**

- D'accorder une indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant de 479,86 €, au curé en charge de la paroisse d'Agneaux pour l'année 2020.

Informations diverses :

- Naissance du fils de M. FOUILLEUL.
- M. le Maire donne lecture des mesures prises par M. le Préfet de la Manche dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- M. CRESPIEN informe de la date du TELETHON, et de celle de l'inauguration du Fablab'.
- M SEVÊQUE informe des travaux de voirie en cours, rue des Perrées et rue de Turgis : durée des travaux 2 mois.
- M. SEVÊQUE rend compte de la visite à la mairie de THEREVAL (mairie réhabilitée et salle du conseil équipée de matériels de projection numérique).

Fin de séance à 20 h 58.